

**LA FEMME A LE DROIT
DE MONTER À L'ÉCHAFAUD;
ELLE DOIT AVOIR
ÉGALEMENT CELUI
DE MONTER À LA TRIBUNE.**

Olympe de Gouges,
article 10 de la déclaration des droits
de la femme et de la citoyenne 1791

LA MISSION
**DROITS
DES FEMMES
& ÉGALITÉ DE GENRE**

*On ne naît pas femme,
on le devient.*

Simone de Beauvoir, « Le deuxième sexe »
1949

Mission droits des femmes et égalité de genre

1 parc de l'Étoile - 67076 Strasbourg Cedex

→ Tél. +33 (0)3 68 98 51 04

→ dgs-missiondroitsdesfemmesetegalitedegenre@strasbourg.eu

→ [mdf.strasbourg](https://www.mdf.strasbourg.fr)



DE QUOI PARLE-T-ON ?

LES DROITS DES FEMMES

En France, ils sont inscrits dans la Loi : droit à l'éducation, droit à disposer de son corps, droit au travail et à l'égalité professionnelle, droit à la citoyenneté, droit à la famille,...

LE TERME « GENRE »

« Il détermine les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes »
(Convention européenne sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, mai 2011).

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE STRASBOURG

Malgré des avancées, le passage de l'égalité formelle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est pas acquis. La Ville considère qu'il lui appartient de garantir ce droit fondamental à l'égalité inscrit dans les valeurs de la République.

La Ville a formalisé cet engagement en signant en 2010 la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Elle a rédigé un plan qui pose le cadre des actions concrètes qu'elle veut mener pour combattre les inégalités et pour promouvoir une société plus juste et plus égalitaire.

Elle s'est engagée à :

- développer une politique volontariste au sein de l'administration communautaire,
- irriguer la ville d'une culture de l'égalité,
- soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité de genre.

LES DATES CLÉS

MARS
2008

pour la 1^{re} fois,
une élue est en charge
de la question des
droits des femmes
et de l'égalité de genre

10 JANVIER
2010

signature par le Maire
de la Charte européenne
pour l'égalité des femmes
et des hommes
dans la vie locale

MARS
2010

déclinaison dans l'administration
de l'engagement politique
avec la création de la Mission
droits des femmes et égalité
de genre

MARS
2012

présentation du 1^{er} plan
municipal d'action pour
les droits des femmes
et l'égalité de genre

JANVIER
2017

présentation du 2^e plan
municipal d'action

DES MOTS ET DES ACTIONS

1. DES ACTIONS D'INFORMATION, DE DÉBAT, DE MOBILISATION

Parce qu'il est important de réfléchir, de s'interroger et de se mobiliser sur les questions de l'égalité et des droits des femmes, la Ville agit pour :

Informer

- **Édition d'une newsletter mensuelle**
inscription sur : dgs-missiondroitsdesfemmesetegalitedegenre@strasbourg.eu
- **Organisation d'un colloque annuel sur les questions de violences contre les femmes**
Organisé chaque année depuis 2010, en partenariat avec les associations féministes, il est gratuit et ouvert à toutes et tous. Il a réuni plus de 1300 personnes en 2017.
- **Organisation de débats, échange sur des sujets d'actualité**
Ces débats sont ouverts à toutes et tous, sans inscription préalable sur un rythme trimestriel.

Mobiliser

- **8 mars** : journée internationale de lutte pour les droits des femmes
 - **25 novembre** : journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes
- Deux journées symboles des luttes pour le respect des droits des femmes qui permettent à la Ville et à ses partenaires associatifs de rendre visible l'engagement de toutes et tous au travers de rencontres, spectacles,... ouverts gratuitement à tous les publics.

Donner l'exemple

Déploiement au sein de l'administration d'une politique volontariste pour promouvoir l'égalité femmes-hommes :

- mise en place d'un **espace d'écoute** pour les agentes en difficulté,
- organisation d'**espaces de discussion informelle** (stammtisch bimensuel) ouverts aux agentes,
- **formations régulières** sur les questions d'égalité,
- développement d'**outils de communication** sur le sexisme au quotidien,
- édition d'un **guide sur la féminisation** des écrits administratifs.

2. DES ACTIONS POUR LA RECONNAISSANCE DE LA PLACE ET DES DROITS DES FEMMES

Dans l'espace public

La Ville s'est engagée à donner à des rues ou espaces publics des noms de femmes pour reconnaître le rôle qu'elles ont joué dans l'Histoire. En 2009 et 2017, sur 199 nouvelles dénominations de rues, 78 portent un nom de femmes. Retrouvez le recensement de toutes ces rues sur : www.strasmap.eu

- **Un lieu emblématique de cette implication : la médiathèque Olympe de Gouges**
La Ville a souhaité créer un espace ressources documentaires, consacré à l'égalité de genre, au sein d'une médiathèque municipale qui porte depuis mars 2012 le nom d'Olympe de Gouges.
www.mediatheques-cus.fr

Dans l'ensemble de ses politiques municipales

La Ville veille à la prise en compte des droits des femmes dans les politiques municipales ; des exemples :

- **la politique du sport** : mise en lumière de sportives locales de haut niveau dans une campagne de communication, modification des critères d'attribution de subventions aux associations sportives pour encourager la pratique des filles ou femmes,
- **la politique de citoyenneté et de sécurité** : mise à disposition dès 2012 de dispositif de protection pour les femmes en situation de grand danger (téléphone d'urgence),
- **la politique du logement** : amélioration et augmentation des dispositifs d'accueil des femmes en situation de violences subies,
- **la politique éducative** : formation des agents-es, professionnels-les de la petite enfance.